



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 23 avril 2026
Date de publication : 6 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Virginie BOISSELET.

Présent sans voix délibérative : Jérôme GRELET

Pouvoirs : Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Marie-Laure BOISSEL, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETEN, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Catherine OMBRET, Éric PREVOST donne pouvoir à Virginie BOISSELET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260429-DE-2026-04-12B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2026

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG



DE-2026-04-12B DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS À L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE ID 79 :

Rapporteur : Stéphane BAUDRY

Monsieur le Président expose que le Conseil départemental des Deux-Sèvres a créé, par délibération en date du 10 avril 2017, une Agence technique départementale, ID79, qui propose aux collectivités du bloc communal (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération et syndicats) conseils et assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de la voirie, du bâtiment (accueil petite enfance, restauration, culture...), de l'eau et de l'assainissement, de l'environnement et de la gestion foncière.

Pour les intercommunalités adhérentes, les interventions portent sur leur compétences (adhésion possible, à la carte, pour l'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques uniquement).

ID79 propose deux types d'interventions :

- gratuite : forfait conseil de 2 jours par an inclus dans la cotisation annuelle des adhérents ;
- payante : si mobilisation de moyens d'analyse importants (expertise complexe, assistance à maîtrise d'ouvrage), prestations d'assistance techniques / maîtrise d'œuvre (MOE) eau et assainissement (selon la grille de tarifs en vigueur)

Par délibération n°2018-03-09 en date du 27 mars 2018, la Communauté de communes Haut Val de Sèvre a adhéré à ID 79. En conséquence, et conformément aux statuts de l'agence technique départementale ID79, il revient au Conseil de Communauté de désigner :

- Un délégué titulaire,
- Un délégué suppléant.

Les désignations ont lieu au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, ce même article prévoit que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2121-21, L.5211-1 et L.5511-1
Vu l'avis du Bureau communautaire suite aux réunions des 8 et 22 avril 2026,

Considérant que la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, est adhérente à l'Agence technique départementale ID79,
Considérant la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de l'assemblée générale de l'Agence technique départementale ID79,

Monsieur le Président propose la liste ci-dessous :

Qualité	Nom	Prénom
titulaire	PAYET	Dominique
suppléant	BORDAGE	Alain

Par ailleurs, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le président, décide à l'unanimité,

- DE DÉSIGNER les élus ci-dessus pour représenter la communauté de communes Haut Val de Sèvre au sein de l'assemblée générale de l'Agence technique départementale ID79

La présente délibération annule et remplace celle enregistrée en Préfecture des Deux-Sèvres le 6 mai 2026.

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

